

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 9 JUIN 2023 à 18h00

Étaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, M. Michel RENARD, M. Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, M. Benjamin LECLERCQ, Mme Tiffanie SURIA.

Excusés : Mme Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Mme Sandrine PONCHANT-CODET (pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Michel RENARD), M. Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE).

Absents : M. Benamar TOUATI, Mme Virginie BERNUS, Mme Aline LANGA.

Secrétaire de séance : Mmes Nathalie DELHAYE-REVEL et Catherine ROLY-EL HIBA.

DÉBUT DE LA SÉANCE : 18h08 (aléas d'installation en raison de changement de configuration des lieux pour les sénatoriales).

PREAMBULE :

Madame le Maire informe l'Assemblée du dépôt sur table :

- Différentes invitations d'associations locales, à diverses manifestations.
- Deux Documents Annexes relatifs au point n°6 « COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT (C.A.P.H.) – Convention Financière de la prise en charge des coûts de fonctionnement des équipements techniques de la Médiathèque-Ludothèque Communautaire d'ESCAUTPONT »

THÈME : ELECTIONS

1. ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023 – ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de mettre en place le bureau électoral en application de l'article R.313 du Code Electoral.

Elle précise que :

- Le bureau sera conformément au texte en vigueur :
 - ✓ Présidé par Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE-Maire,
 - ✓ Composé des DEUX Conseillers Municipaux les plus âgés, DEUX Conseillers Municipaux des plus jeunes, présents obligatoirement à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Les DEUX Conseillers Municipaux les plus âgés	Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY M. Jean-Claude LIETARD
Les DEUX Conseillers Municipaux des plus jeunes	Mme Tiffanie SURIA M. Raphaël KRUSZYNSKI

En effet, en l'absence de Madame Virginie BERNUS pour impondérable personnel de dernière minute, celle-ci est remplacée par Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI (3^{ème} Conseiller Municipal le plus jeune) au sein du bureau électoral spécialement constitué pour les élections sénatoriales.

✓ Madame Catherine ROLY-EL HIBA Conseillère Municipale est désignée secrétaire de bureau.

Madame la Présidente informe l'Assemblée de la proposition d'une liste composée de 15 Délégués. Cette liste de candidats respectant les règles de parité a été déposée réglementairement avant l'ouverture du scrutin à chaque conseiller municipal présent en tenant compte des élus disposant d'une procuration. Ci-après les candidats retenus inscrits :

LISTE DES DELEGUES

	NOM	PRENOM
1	Mme LEGRAND-DELHAYE	Joëlle
2	M. KRUSZYNSKI	Raphaël
3	Mme LEGRAND-DUFRESNOY	Evelyne
4	M. FRERE	Jean-Luc
5	Mme ROLY-EL HIBA	Catherine
6	M. LATOUCHE	Patrick
7	Mme DEBOSZ	Sylviane
8	M. RENARD	Michel
9	Mme WISNIEWSKI	Corinne
10	M. LIETARD	Jean-Claude
11	Mme PASSET	Monique
12	M. BULENS	Jean-Luc
13	Mme RIBEAUCOUP-CROHEM	Corinne
14	M. LATOUCHE	Cédric
15	Mme PONCHANT-CODET	Sandrine

Madame la Présidente rappelle que :

- dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal tel que déterminé à l'article L. 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales résultant du dernier renouvellement général des Conseils Municipaux composés de mars 2020. Cet effectif est de 15 dans les Conseils Municipaux composés de 27 et 29 membres.
- Que la possibilité était offerte de par la loi de prévoir 5 délégués suppléants. Cependant, la règle des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 nous a obligé à prendre l'attache de chaque conseiller municipal de la Collectivité de s'assurer de sa disponibilité. Madame le Maire insiste que les délégués retenus dans la constitution de cette liste s'exposent à une amende de 100 euros décidé par l'Etat en cas d'absence le 24 septembre sauf pour raison légitime et avérée.
- En raison de l'indisponibilité d'une partie de certains élus du Conseil Municipal, il n'a pas été possible de constituer une liste de délégués suppléants. Il a fallu donc se tenir à la règle.

Elle propose au Conseil Municipal de :

- ✓ Procéder à l'élection des Délégués Titulaires et Suppléants en vue de l'élection des Sénateurs via un scrutin de liste, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel conformément au texte en vigueur.
- ✓ Après un vote à bulletin secret et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral les résultats sont les suivants :

Nombre total de bulletins :	24
Nombre total de Bulletins blancs à déduire	0
Nombre de Bulletins nuls à déduire :	0
Reste pour le nombre de Suffrages exprimés	24

Par conséquent, sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel :

LISTE DES DELEGUES

	NOM	PRENOM
1	Mme LEGRAND-DELHAYE	Joëlle
2	M. KRUSZYNSKI	Raphaël
3	Mme LEGRAND-DUFRESNOY	Evelyne
4	M. FRERE	Jean-Luc
5	Mme ROLY-EL HIBA	Catherine
6	M. LATOUCHE	Patrick
7	Mme DEBOSZ	Sylviane
8	M. RENARD	Michel
9	Mme WISNIEWSKI	Corinne
10	M. LIETARD	Jean-Claude
11	Mme PASSET	Monique
12	M. BULENS	Jean-Luc
13	RIBEAUCOUP-CROHEM	Corinne
14	M. LATOUCHE	Cédric
15	Mme PONCHANT-CODET	Sandrine

THÈME : FINANCES

2. Décision Modificative N° 1 du Budget Principal 2023

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI expose le point en raison de travaux exécutés par la Commune pour le compte de NOREADE et l'ajustement des dotations de l'Etat.

COMPTES DÉPENSES :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
IMPUTATION	NATURE	OPERATION	OUVERT	REDUIT
66 / 66111 / 01	Intérêts réglés à l'échéance		3 000,00 €	
68 / 6817 / 01	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			3 700,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
IMPUTATION	NATURE	OPERATION	OUVERT	REDUIT
041 / 45811 / OPFI / 01	Opérations pour compte de tiers		15 000,00 €	
TOTAL :			18 000,00 €	3 700,00 €

COMPTES RECETTES :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
IMPUTATION	NATURE	OPERATION	OUVERT	REDUIT
74 / 74111 / 01	Dotation forfaitaire			2 273,00 €
74 / 741121 / 01	Dotation de solidarité rurale		716,00 €	
74 / 741127 / 01	Dotation nationale de péréquation			1 739,00 €
74 / 74718 / 01	Autres		1 496,00 €	
77 / 773 / 01	Mandats annulés (exercices antérieurs)		1 100,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
IMPUTATION	NATURE	OPERATION	OUVERT	REDUIT
041 / 2151 / OPFI / 01	Réseaux de voirie		15 000,00 €	
TOTAL :			18 312,00 €	4 012,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Procéder au vote de Crédits Supplémentaires sur le budget de l'exercice 2023.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : RESSOURCES HUMAINES

3. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) – Création d'un poste de Cuisinier/Cuisinière.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI expose le point.

Pendant la période du Centre de Loisirs Sans Hébergement le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier est nécessaire pour assurer les fonctions de cuisinier/cuisinière afin de prendre en charge la préparation et la confection des repas.

Cet agent, Adjoint Technique du Conseil Départemental du Nord, avec l'accord de son autorité de tutelle, sera recruté en qualité de « Cuisinier ou Cuisinière » à temps complet pour la période du 31 juillet au 23 Août 2023 inclus. Il sera rattaché au cadre d'emploi des Agents de maîtrise territoriaux (Echelonnement indiciaire spécifique).

Il percevra une indemnité mensuelle brute forfaitaire calculée sur la base du 4ème échelon – Indice Brut : 388 – Indice Majoré : 355.

Il pourra percevoir le cas échéant des IHTS (Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires) et / ou une rémunération correspondant à des heures complémentaires.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Madame le Maire à recruter cet agent et à conclure le contrat d'engagement.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

4. Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI expose le point.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de notre Ville est promuable au titre de l'obtention du concours d'auxiliaire de puéricultrice.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **CREER le poste suivant :**
 - 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture de Classe Normale
- **SUPPRIMER le poste suivant :**
 - 1 poste d'auxiliaire de Puériculture Principal
- **MODIFIER le tableau des effectifs de la Collectivité.**

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	AVANT MISE À JOUR		APRÈS MISE À JOUR	
		NOMBRES DE POSTES		NOMBRES DE POSTES	
		Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1	1	1	1
Attaché	A	1	0	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	2	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	0
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	7	7	7	7
Adjoint Administratif Territorial	C	3	2	3	2
FILIERE TECHNIQUE					
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	1	1	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	2	4	2
Adjoint Technique Territorial	C	12	10	12	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	0	0	1	0
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	2	2	2
FILIERE SANITAIRE - SOCIAL					
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	0	0
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	1	1	1

Madame le Maire, au nom du Conseil Municipal, félicite l'agent pour l'obtention de ce concours.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : ENSEIGNEMENT

5. Modification des règlements intérieurs de la Cantine et de la Garderie Périscolaire

Madame Catherine ROLY expose le point.

Les règlements intérieurs de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire d'ESCAUTPONT doivent faire l'objet de modifications, suite à divers dysfonctionnements constatés et récurrents par le service de restauration scolaire.

Concernant le règlement de la restauration scolaire, ces modifications concernent :

- l'ajout de tarifs majorés en cas de repas non réservés
- la réservation OBLIGATOIRE au restaurant scolaire.
- la date limite de réservation fixée au plus tard le jeudi midi de la semaine précédente.
- la constatation par un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) en cas de régime ou de comportement alimentaire contraignant.
- la transmission obligatoire d'un numéro de téléphone afin de joindre les familles à tout moment.

Quant au règlement de la garderie périscolaire, pour une meilleure compréhension de tous, certains paragraphes ont été reformulés.

Par conséquent le Conseil Municipal est appelé à approuver les modifications relatives aux règlements intérieurs de la cantine, de la garderie périscolaire et à autoriser Madame le Maire à signer les nouveaux règlements.

Madame Catherine ROLY évoque la situation d'un enfant qui a présenté une allergie, alors que la fiche de renseignements remplie obligatoirement par les parents, ne mentionnait pas celle-ci.

Madame Nathalie DELHAYE s'interroge quant à cette l'allergie : Était-elle connue des parents ?

Madame le Maire s'insurge : elle précise qu'elle va s'assurer de la méconnaissance ou pas !!! des parents quant à l'allergie de leur enfant qui aurait pu se compliquer gravement.

Madame Monique PASSET profite de ce point « Affaires scolaires » pour évoquer l'attitude irresponsable de certains parents lors la traversée des enfants des écoles du Groupe Scolaire Brunehaut, malgré la présence d'agents communaux pour assurer la sécurité et l'installation récente de barrières de sécurité supplémentaires.

Monsieur Daniel HERLAUD évoque une « involution inquiétante de la société ».

Madame le Maire rejoint les propos de **Monsieur Daniel HERLAUD**.

Monsieur Benjamin LECLERCQ estime que c'est un problème récurrent, évolutif de notre société. L'Etat, selon lui, ne fait pas face à ses responsabilités propres. Il rebondit sur l'incident de la restauration scolaire précisant que si l'incident de l'allergie méconnue aurait sûrement fait l'objet d'une publication par les médias si malheureusement la situation aurait été plus grave.

Madame Catherine ROLY insiste sur le laxisme de certains parents qui, en toute conscience et connaissance de cause, délaisse leurs enfants à la pause méridienne, tout en sachant pertinemment qu'ils ne sont pas inscrits à ce service et que via la sécurité et la responsabilité imposées au Maire de la Commune, nous aurons obligation de prendre en charge ces enfants.

Elle informe que les inscriptions pour la restauration scolaire ont d'ores et déjà débuté et que les places pour les grandes sections de maternelles sont malheureusement déjà retenues.

Madame Evelyne LEGRAND considère que si le nombre de places est insuffisant, il conviendrait de prioriser certains parents selon leur situation professionnelle par exemple.

Madame le Maire ajoute que la Commune ne peut utiliser de critères de sélection pour les inscriptions, de par la loi. C'est une forme de discrimination.

Elle informe que la Commune prendra l'attache du Collège Jean Zay et du Département du Nord pour évoquer cette problématique du nombre limité d'inscrits des grandes sections de maternelle.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : INTERCOMMUNALITÉ

6. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT (C.A.P.H.) – Convention Financière de la prise en charge des coûts de fonctionnement des équipements techniques de la Médiathèque-Ludothèque Communautaire d'ESCAUTPONT

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI expose le point.

La définition de l'intérêt communautaire en matière culturelle, en 2001, a conduit au transfert de certains équipements culturels, dont celui de la Médiathèque d'Escautpont.

Ce transfert s'est opéré progressivement : dans un premier temps, les bâtiments identifiés ont été transférés, et il était prévu que le transfert du fonctionnement (entretien courant, personnel, activités) se fasse dans un deuxième temps.

Ce transfert s'est achevé en 2022 : transfert des personnels, fin des conventions de mise à disposition de services au 1er janvier 2023 et évolution des modes de gestion, avec la fin des remboursements des coûts unitaires de fonctionnement, ceux-ci étant directement pris en charge par la CAPH.

Considérant que, dans ce cadre, les équipements partagés des bâtiments sont transférés à la CAPH au 1er janvier 2023, il convient d'acter les modalités de répartition retenue, afin de permettre une refacturation adaptée à la Commune. Cependant, l'immeuble reste propriété de la Commune.

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut propose donc une convention afin de déterminer les modalités de prise en charge des charges attachées aux équipements partagés de la Médiathèque d'Escautpont.

Il est convenu que ces modalités sont transitoires, et feront l'objet d'une évaluation à l'issue d'une période de fonctionnement d'une année pleine (du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- Autoriser Madame le Maire à signer la convention précitée.

Madame le Maire informe que les jeux sis dans le jardin de la Médiathèque, installés à l'époque par la Commune, ont été contrôlés et ne sont plus en conformité. A cet effet, ces jeux seront désinstallés.

VOTE : POUR A L'UNANIMITÉ.

THÈME : QUESTIONS DIVERSES

7. Questions diverses

Madame le Maire informe l'Assemblée, du dépôt sur table, d'une information émanant de NOREADE stipulant que désormais ce syndicat intercommunal assurera le service de distribution d'Eau Potable à compter du 1^{er} juillet 2023. Ce flyer sera distribué à la population dans les jours à venir.

Monsieur Patrick LATOUCHE ajoute qu'aucune intervention technique ne sera réalisée sur les compteurs d'eaux.

Madame Annie NOTELET à cette occasion évoque le démarchage récurrent et abusif à domicile et propose de communiquer sur le site par le biais du site internet de la Ville.

Monsieur Daniel HERLAUD rappelle que les entreprises destinées à recourir au démarchage physique devraient se faire connaître en Mairie. Ainsi, la Commune informerait la population via les moyens de communication qui lui sont propres.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI informe l'assemblée de l'avancée des grands projets :

- Le projet de requalification de la Place Roger Salengro progresse avec d'une part le cabinet retenu URBAFOLIA, et d'autre part l'artiste sculpteur du futur nouveau monument aux morts. Les travaux devraient débiter en septembre 2023. Il en profite pour rappeler que le monument aux mort actuel sera déplacé et installé à équidistance des anciennes cités minières, du quartier du Pas de l'Ayau, du Trieux et de l'Hôtel de Ville, avec tout respect, considération du à un tel mémorial qui restera gravé dans la mémoire de toutes et tous.

- La maison de santé : le cabinet VERDI, Assistant à la Maitre d'Ouvrage (A.M.O.), échange régulièrement avec l'équipe pluridisciplinaire et la Commune.
- La rénovation des voiries, avec notamment la rue des Eparges sera réalisée prochainement.
- La recherche active d'une balayeuse et des aspirateurs pour les services techniques à des prix concurrentiels.
- L'embellissement de la Commune avec le concours de l'Association C.H.E.N. depuis maintenant un mois. Cette dernière va remettre prochainement son cahier des charges.
- L'ensemble des ventes immobilières de la Commune fera l'objet d'une publicité via une agence immobilière et la règle qui s'y attache.

Monsieur Daniel HERLAUD suggère de communiquer à la population sur ces publicités.

Madame Evelyne LEGRAND informe que dans le cadre de la réhabilitation du quartier Brunehaut classé « engagement pour le renouveau du Bassin Minier- ERBM » par la SIA, l'installation de la base de vie est en cours d'installation sur le lieu-dit « la piste à camion » par l'entreprise MORETTI. Cette installation a été réalisée dans un objectif de préserver au mieux les arbres implantés sur le site.

Madame le Maire précise qu'un constat d'huissier a été réalisé à ce sujet. Un second constat sera établi en fin de chantier. En effet, la Commune veillera à la préservation de cette trouée verte.

Monsieur Jean-Luc FRERE informe qu'il rencontrera, le mercredi 14 juin 2023, l'entreprise MORETTI qui va donc installer cette base vie. Il veillera à la préservation et remise en état du site avec vigilance.

Madame le Maire remercie **Monsieur le Député Fabien Roussel** pour avoir appuyé notre candidature dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier qui n'était acquise d'office.

Madame le Maire informe que le CD50 sera exceptionnellement fermé les 14 et 15 juin 2023, en raison de travaux.

Madame le Maire informe que les différentes réunions s'enchaînent concernant les Cités Educatives dans le cadre de la géographie prioritaire. Ce projet engrange une lourde charge de travail supplémentaire pour les élus et les techniciens concernés. Madame le Maire insiste sur la capacité humaine et technique des 3 autres communes associées à cette TROÏKA qui dispose d'un véritable service des affaires scolaires. Ce qui démontre encore la volonté de notre Ville, Elus et Personnel à relever des défis.

Madame Christine PLUMECOCQ annonce les prochaines festivités :

- La Fête de la musique le 21 juin 2023
- La Fête de la Commune le 25 juin 2023

Monsieur Daniel HERLAUD informe avoir lu le dernier magazine municipal. Il n'a pas apprécié la tournure de l'article concernant la baisse des impôts locaux et ne comprend pas qu'on « insiste vulgairement » sur son opinion à ce sujet.

Monsieur Daniel HERLAUD précise, que dans le cadre de certains commentaires publics sur les réseaux sociaux, chaque opinion/avis de sa part est toujours accompagné de son nom, et non sous couvert d'anonymat.

Monsieur Patrick LATOUCHE informe que :

- Les travaux relatifs aux vestiaires du stade de Football débiteront dès la fin de saison sportive.
- Les travaux de voirie de la rue des Eparges se dérouleront du 31 juillet au 11 Août.

- Certains d'usagers empruntent la rue Wagret à contre sens et utilise déjà sur les chicanes à des fins dangereuses.

Madame le Maire sollicitera les services de police quant aux incivilités routières de la rue Wagret. Elle informe que des rondes d'hélicoptères sont régulièrement organisées sur notre territoire et remercie les services de police.

Madame le Maire informe que le Directeur de l'Ecole Maternelle du Centre a signalé des intrusions au sein de l'enceinte de son établissement la nuit ou le week-end.






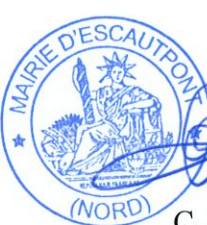
Madame le Maire félicite **Messieurs Benjamin LECLERCQ et Cédric LATOUCHE** pour leur forte implication et participation à l'avancée du dossier de vidéoprotection. Ce qui nous a éviter de faire recours à un bureau d'études qu'il aurait fallu financer.

Monsieur Daniel HERLAUD rappelle que la Commission de Finances de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut va analyser prochainement les différentes demandes de Dotation de Ruralité. 95% de l'enveloppe 2023 sera donc consommé.

Il sera donc préférable de solliciter la Dotation de Ruralité en 2024.

Madame le Maire rappelle la constitution des demandes de subventions nécessite un travail important sur des dossiers aboutis et préparés en amont. On ne manquera pas de solliciter cette subvention à bon escient en temps et en heure avec le concours de Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI et de nos services.

FIN DE LA SEANCE : 20h25.

<p>Le Maire,</p>   <p>J. LEGRAND</p>	<p>Les secrétaires de séance,</p>   <p>N. DELHAYE</p>   <p>C. ROLY</p>
---	--